

Folliez, sinon pour clore les prés et terres desdits domaines. Ils ne prendront que la moitié des émoluments des protocoles des notaires des terres et seigneuries d'Amplepuis et Ranchal, rien aux émoluments des sceaux des bailliage et judicature desdites terres, qui demeureront aux bailli et juge. Ils payeront les gages du procureur et ne mettront que quatre chasseurs de perdrix. Fait et passé audit Amplepuis, dont le château devait être déjà ruiné, et audit château de la Goutte, en présence de discrètes personnes maîtres Jehan de la Roche, notaire d'Amplepuis, Claude Muleton, notaire dudit Amplepuis, Jehan Denys, notaire de Ronno, et autres personnes.

Le 7 avril 1540, Philibert de Beaujeu donna au Roi le dénombrement de ses château, terre et seigneurie d'Amplepuis et dépendances, où il disait avoir toute justice, haute, moyenne et basse.

Le 1^{er} août 1541, Catherine d'Amboise, sa veuve et héritière, fit un dénombrement semblable ; elle épousa, en troisièmes noces, Louis de Clèves, comte d'Auxerre, fils d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, de Rhétel et d'Auxerre, et de Charlotte de Bourbon-Vendôme ; elle lui donna la terre et seigneurie d'Amplepuis, dont il entra en possession le 20 juillet 1542. Il mourut très âgé, sans enfants, en 1545. François de Clèves, son neveu, duc de Nivernais, fut ensuite seigneur d'Amplepuis jusqu'en 1562.

Mais auparavant la succession de Philibert de Beaujeu fut contestée par diverses personnes ; Catherine d'Amboise, sa veuve, demandait les seigneuries d'Amplepuis, des Tours, Ranchal, Chevagny-le-Lombard, qui étaient les biens propres dudit Philibert. Elle prétendait encore les acquêts par lui faits d'Alloignet, Chamelet, Lay et Ussel, en vertu d'une donation qui lui en avait été faite le 4 février